

PAR COURRIEL SEULEMENT

Le 16 août 2023

Objet : **Demande d'accès aux documents**
N^o / dossier : **AC-2023-259**

Monsieur,

Suivant votre demande, vous souhaitez obtenir une copie de la citation dans le dossier C-2022-5393, de même que tout procès-verbal de conférence préparatoire tenue ainsi que toutes les pièces déposées dans ledit dossier.

Après vérification, les certains documents peuvent vous être communiqués en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (Loi).

Vous trouverez donc ci-joint copie de la citation et du procès-verbal du 4 juillet 2021.

Quant à l'unique pièce au dossier, soit des billets d'avion, nous ne pouvons vous les transmettre en vertu de l'article 53 de la Loi, car une ordonnance de mise sous-scellé a été émise.

Nous vous informons que vous pouvez demander une révision de la présente décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

(s) Carole Beaulieu

Carole Beaulieu, avocate

Conseillère juridique et greffière

Responsable de l'accès aux documents des

organismes publics et de la protection des renseignements personnels

p.j .

